



Service Enfance - Jeunesse
Périscolaire / Accueil de loisirs
Tél : 03 85 72 80 84
Mail : enfance-jeunesse@bressenordintercom.fr
<https://www.bressenordintercom.fr/>

Madame, Monsieur,

L'accueil de loisirs ouvrira du mardi 19 avril au vendredi 22 avril 2022. L'inscription pour les accueils de loisirs se fait désormais sur le portail famille.

*Pour ceux qui n'auraient pas encore accès au portail famille, vous devez remplir la fiche générale commune à tous les services de la Communauté de Communes et la retourner au Service Enfance Jeunesse par mail ou par courrier. Vous recevrez ensuite vos identifiants par mail.

*Pour ceux qui ont déjà un accès au portail famille, il suffit de vous connecter au portail famille et de retourner les différents documents par la messagerie du portail famille :

- la fiche sanitaire (sans remplir la partie vaccin)
- la copie des vaccins, l'attestation d'assurance et la copie du livret de famille (dans le cas où vous ne l'auriez pas déjà fait)

- la fiche transport « accueil de loisirs » pour 3 arrêts (Bellevsvre, Charette et Saint Bonnet en Bresse)

N'oubliez pas de cocher les jours d'accueils souhaités sur le planning de votre enfant en sélectionnant bien la bonne structure.

En cas de dossier incomplet, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte.

Au cours de la semaine, les enfants pourront participer à diverses activités (activités manuelles, d'expressions, jeux, journée à thème...) et retrouver « les jeux et loisirs d'autrefois ».

C'est l'occasion pour eux de développer leur créativité, de s'exprimer, de découvrir et s'initier à de nouvelles activités.

Le vendredi 22 avril sera une journée spécifique avec des intervenants sur des domaines d'activités très variés. Cette journée se déroulera sur Pierre de Bresse. Voici le planning du vendredi selon les âges :

	Activités du vendredi 22 avril 2022
Accueil de loisirs Maternel	Rencontre avec des rapaces avec l'association « Chouette la vie oh oui ! ».
Accueil de loisirs Primaire	Escape Game « un anniversaire cosmique » et jeux de kermesse.
Accueil de loisirs Ados	Découverte des instruments du DJ et de ses techniques.

Pour accéder à l'activité du vendredi (seulement pour les enfants de la maternelle et du primaire) : l'enfant devra être inscrit au moins 2 autres jours de la semaine d'ouverture soit au total une formule de 3 journées avec repas.

Inscription avant le lundi 4 avril (les places sont limitées)



Rappel des horaires

Journée avec repas de 9h00 à 17h00

(Arrivée entre 8h30 et 9h00, départ entre 17h00 et 17h30)

Matin avec repas : départ à 14h00

Après-midi avec repas : arrivée à 12h00

Tarif des accueils de loisirs selon la grille ci-dessous

Quotient familial au 01/01/2022	0 - 500	501 - 750	751 - 1 000	1 001 - 1 250	1 251 et +
Journée	6,50	8,50	10,50	12,50	14,50
½ journée avec repas	5,50	7,50	9,50	11,50	13,50

Le règlement se fera **après** la période d'accueil, vous recevrez une facture à régler au **Trésor Public**, Possibilité de règlement par Chèque vacances A.N.C.V. (La trésorerie a changé d'adresse, elle se trouve actuellement à Louhans)

Attention de bien sélectionner sur le portail famille, la bonne structure d'accueil de loisirs en fonction des critères ci-dessous :

A.L.M : Accueil de Loisirs Maternel, M.A.J.E. L'Ile Ô Frimousses 5 bis rue du Château à Pierre de Bresse. (pour les enfants scolarisés en maternelle)

A.L.S.H. : Accueil de Loisirs primaire Sans Hébergement pour les enfants du CP au CM2.

ADOS : à partir de la 6^{ème}.

En raison de la situation sanitaire actuelle et des protocoles exigés par la DDCSPP pour les accueils de loisirs, l'accueil de vos enfants sera adapté en fonction de ces mesures (selon l'évolution des conditions sanitaires) :

- Les gestes barrières et la distanciation physique devront être respectés par le personnel - enfants- parents
- le port du masque ne sera pas obligatoire (sauf changement de protocole) mais reste obligatoire dans les transports.

- les parents ne rentreront pas dans les locaux
- un nettoyage accru journalier des locaux sera fait
- des intervenants viendront en respectant les gestes barrières

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil.

En cas de fièvre (38°C ou plus) ou de symptômes évoquant la covid-19 chez l'enfant ou un membre de sa famille, l'enfant ne pourra être accueilli.

Céline CORNOT

Service Enfance - Jeunesse

Responsable périscolaire / accueil de loisirs

Tél : 03 85 72 80 84

Mail : enfance-jeunesse@bressenordintercom.fr

<https://www.bressenordintercom.fr/>





**Garderie périscolaire / Transport scolaire
Cantine maternelle Pierre de Bresse / Cantine de Bellevesvre
Accueils de loisirs du mercredi et des vacances**

Année scolaire 2021/2022

Dossier à retourner au Service Enfance Jeunesse, 5 bis rue du château à Pierre de Bresse

Nom de l'enfant : **Prénom :** **né(e) le :**

Sexe : **Féminin** **Masculin**

Commune de l'école	Nom de l'enseignant	Classe (niveau)

Nom, prénom du père : **Profession :**

Adresse :

Nom, prénom de la mère : **Profession :**

Adresse : (si différente de la première)

Situation parentale : **marié(e) / vie maritale** **divorcé(e) / séparé(e)** **célibataire**

Numéro allocataire C.A.F, M.S.A ou autre :

C.A.F. **M.S.A** **autre :**

Téléphone domicile:

Téléphone portable et/ou travail (père) : **Mail :**

Téléphone portable et/ou travail (mère) : **Mail :**

Facturation au nom : **du père** **de la mère** **des 2 parents**

Médecin traitant de l'enfant :

Recommandation / contre-indication / allergie de l'enfant :

P.A.I. (si oui, fournir une photocopie et la trousse de pharmacie)

Autorise mon enfant à quitter la garderie périscolaire ou l'accueil de loisirs avec : (une personne autre que les parents)n° tel :

Autorise mon enfant à prendre les ramassages scolaires à l'arrêt n° ... du plan **A** **B** **C** **D**
et être accueilli au bus par M. ou Mme
(autorisation seulement pour les enfants de moins de 6 ans).

Je soussigné(e)

- atteste avoir pris connaissance du contenu des différents règlements intérieurs et m'engage à les respecter (mise à disposition sur le site internet www.bressenordintercom.fr et sur le portail famille)

- atteste avoir pris connaissance du projet pédagogique et autorise mon enfant à participer aux différentes activités et à prendre les transports mis en place par Bresse Nord Intercom'

-autorise le personnel de la garderie à prendre toutes dispositions en cas d'urgence (médecin, hospitalisation...).

- autorise mon enfant à être pris en photo (ou film) par l'équipe d'animation ou la presse (sous la responsabilité du journaliste). Les photos pourront être diffusées lors du bilan annuel ou dans les revues communales.

A....., le

Signature



BRESSE
NORD
INTERCOM

Inscription transport accueils de loisirs

Printemps 2022

Autorisation à prendre le ramassage de l'accueil de loisirs pour le printemps 2022 :

Je soussigné(e) M / Mme

autorise mon enfant (nom / prénom).....

à prendre le bus de ramassage et à descendre à l'arrêt de :

- Saint Bonnet en Bresse** (au croisement rue du Vernat et route de Louhans)
- Charette- Varennes** (Salle des Fêtes)
- Bellevesvre** (Mairie)

Il sera accueilli par une personne majeure ou un frère / une sœur collégien(ne) ou lycéen(ne) : (les enfants de la maternelle doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte)

Nom / prénom :n° tel :

Dans le cas où la personne désignée n'est pas présente pour accueillir mon enfant à la descente du bus, l'enfant sera reconduit à la Maje 5 bis rue du château 71270 Pierre de Bresse.

L'enfant inscrit à ce service de transport devra prendre le bus MATIN ET SOIR chaque jour.

A, le

signature